

**COMPOSITION DE JURY DE VAE
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code du travail, notamment les articles L. 6411-1 et suivants et R. 6412-1 et suivants,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 613-3 à L. 613-6, R. 335-5 à R. 335-11 et R. 613-32 à R. 613-37,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2019 relative aux règles de constitution du jury de validation des acquis de l'expérience,

ARRETE

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la **session du lundi 19 mai 2025** concernant le diplôme suivant :

Diplôme : Licence Professionnelle

Domaine : Droit, Économie, Gestion

Mention : Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration

Parcours : Gestion et entrepreneuriat en hôtellerie restauration

est constitué des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants :
 - Monsieur KIRCH Xavier, université Savoie Mont Blanc, Professeur Agrégé.
 - Madame LE PENNEC Ekaterina, université Savoie Mont Blanc, Maître de conférences.
 - Monsieur MARTEL Julien université Grenoble Alpes, Maître de conférences.
- en leur qualité de personne ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétente pour apprécier la nature des acquis :
 - Monsieur TIRET Gaétan, Responsable Hôtel SPA La Croix de Savoie 1113 route d'Araches 74300 Saint Sigismond

Article 2 : Est désigné en qualité de président du jury :

- Monsieur KIRCH Xavier, université Savoie Mont Blanc, Professeur Agrégé

Article 3 : Le directeur général des services de l'université est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 14 avril 2025

Pour le président et par délégation,
Le vice-président formation



Jean-François DREUILLE

Ampliation aux membres du jury VAE